



Rapport sur la valeur patrimoniale des bâtiments

INFIRMERIE GÉRIATRIQUE DU PRIEURÉ

ensemble de trois bâtiments sis 3, chemin du Pré-du-Couvent, 1224 Chêne-Bougeries, Genève

réalisés à partir de 1959 par l'architecte Pierre Nierlé pour le bureau central d'aide sociale (BCAS)



photo G. Klemm 1964, archives P. Nierlé

Etude sur mandat du Service des Monuments et des Sites, DAEL
Genève, septembre 2003

SOMMAIRE

1	BUT DE L'ETUDE	page 3
2	APERCU HISTORIQUE Commande et contexte architectural Programme d'institutions pour la vieillesse	page 4
3	DESCRIPTION DES BATIMENTS Typologie, programme et transformations Construction et architecture Intégration d'une oeuvre picturale	page 5
4	L'ARCHITECTE PIERRE NIERLE Réalizations de l'architecte, éléments de comparaison Sources d'inspiration de l'époque	page 9
5	VALEUR PATRIMONIALE ET VALEUR D'USAGE Etat de la substance et valeur d'usage Recommandations	page 12
I	SOURCES	page 14
II	ANNEXES Dossier de plans de l'autorisation délivrée en avril 1959 Dossier photos réalisées par G.Klemm en 1964 Photo de l'un des deux panneaux réalisés par Albert Decarli en 1964	11 pages 5 pages 2 pages

1 BUT DE L'ETUDE

La présente étude a pour but d'évaluer la valeur patrimoniale de l'Infirmierie gériatrique du Prieuré, réalisée à partir de 1959 par l'architecte Pierre Nierlé pour le bureau central d'aide sociale (BCAS).

La demande de cette étude fait suite au **projet de démolition** des bâtiments actuels, en vue de réaliser un centre de vie appelé "le Nouveau Prieuré".

Ce projet, pour lequel le BCAS a mis en place une procédure de concours d'architecture, prévoit la démolition et reconstruction par étapes de l'actuel établissement médico-social pour personnes âgées, ainsi que l'adjonction d'un programme diversifié comprenant un foyer pour personnes handicapées (Fondation Clair-Bois), une crèche, des logements pour étudiants et pour personnes âgées (extension de la résidence de la Gradelle).

C'est suite à une réflexion approfondie sur la situation des personnes âgées dans les Etablissements Médicaux Sociaux (EMS) qu'a été élaboré le présent programme.

L'évaluation patrimoniale, demandée très tardivement, a une influence décisive sur la poursuite de cette procédure, dont la phase de concours devrait débuter en septembre 2003.

2 APERCU HISTORIQUE

Commande et contexte architectural
Programme d'institutions pour la vieillesse

Le projet de l'Infirmierie gériatrique du Prieuré a été confié par mandat direct à l'architecte Pierre Nierlé, connu pour son travail dans le domaine hospitalier par les multiples réalisations pour l'Hôpital Cantonal (en association) et l'Hôpital Beau-Séjour, dont le chantier se termine vers 1961.

Ce projet s'inscrit dans un plan d'ensemble qui concerne tout le **quartier de la Gradelle**, dont les immeubles résidentiels ont été réalisés entre 1963 et 1967 (première requête 1961). L'implantation des bâtiments est parallèle à l'un des côtés de la grille géométrique utilisée pour l'ensemble de la Gradelle, ce qui explique la position oblique par rapport aux limites parcellaires et au réseau viaire.

La commande de l'**Infirmierie gériatrique du Prieuré**, qui est une institution destinée à loger des personnes âgées ayant besoin de soins médicalisés, est simultanée de celle du Foyer Eynard-Fatio, destiné au logement de personnes âgées indépendantes. Ce Foyer, situé au nord-est de l'Infirmierie, a été réalisé par les architectes Brera, Waltenspühl et Gampert en deux étapes de construction à près de dix ans d'intervalle.

Les requêtes en autorisation de ces deux projets, dont le programme se complète, sont en effet de la même année (1959); la publication dans le guide d'Architecture à Genève de l'Interassar indique quelles étaient terminées en 1964.

La **question du logement pour les personnes âgées** a fait, dans les années soixante, l'objet de nombreuses réflexions et de recherches de solutions nouvelles pour offrir un meilleur cadre de vie.

A la Gradelle, la conception des deux institutions pour personnes âgées, qui viennent compléter les équipements de ce quartier très dense prévu pour loger plus de 3'000 habitants, peut être considérée comme une **expérience pilote** pour cette époque.

Premièrement, la construction d'immeubles *pour des vieillards* conjointement à un nouveau quartier d'habitation permet une intégration sociale et une identification à un quartier qui devrait prévenir les sentiments de déracinement lorsqu'une personne doit y emménager.

Deuxièmement, la conception d'immeubles destinés uniquement à des personnes d'une même tranche d'âge devrait renforcer le sentiment d'appartenir à une communauté, et ainsi éviter la situation d'isolement de personnes âgées vivant dans des immeubles qui ne sont pas forcément adaptés à leurs besoins.

Troisièmement, réalisation d'une infirmierie gériatrique en complément d'un complexe d'appartements pour personnes âgées, permet non seulement de loger des personnes qui demandent des soins infirmiers permanents, mais aussi de disposer d'une infrastructure hospitalière à proximité de ces logements.

C'est sur la partie arrière de la parcelle, dans les jardins de l'Infirmierie du Prieuré, qu'est construit, dès 1991, la **résidence de la Gradelle**. L'immeuble, de forme hexagonale, est destiné à loger des personnes âgées indépendantes. Les locataires peuvent manger à la cafétéria, où les menus sont confectionnés par la cuisine de l'Infirmierie du Prieuré.

L'ensemble des bâtiments destinés à des institutions pour personnes âgées, cités précédemment, appartiennent au bureau central d'aide sociale (BCAS).

3 DESCRIPTION DES BATIMENTS

Typologie, programme et transformations

Construction et architecture

Intégration d'une oeuvre picturale

L'infirmerie du prieuré est un **ensemble de trois bâtiments**, de taille et de fonction différente. Par leur relative petite dimension, et le nombre limité des étages, cet ensemble s'apparente à une structure pavillonnaire.

Ces bâtiments étaient nommés à l'origine: bâtiment principal, bâtiment des infirmières, et bâtiment des services généraux. Implantés selon une grille orthogonale, ils sont disposés en quinconce de manière à permettre de bénéficier de dégagements visuels. depuis chaque bâtiment

L'ensemble est relié par un passage couvert et vitré, qui était principalement destiné au personnel hospitalier et au service. Ce **hall de liaison**, dont la réalisation est sensiblement différente que sur les plans de l'autorisation de 1959, est construit partiellement sur un couloir en sous-sol, qui relie les deux bâtiments (principal et services généraux) qui sont de plain-pied. Le rez-de-chaussée du bâtiment des infirmières est légèrement plus haut, pour apporter de la lumière dans les locaux semi-enterrés.

Si les trois bâtiments disposent d'un sous-sol, c'est le nombre d'étages hors-sol qui permet de les distinguer au premier coup d'oeil.

Le **bâtiment principal** comprend sur trois étages l'ensemble des chambres pour les résidents ainsi que l'administration de l'infirmerie, et deux grandes salles (réfectoire du personnel et salle polyvalente pour les résidents).

La typologie de l'immeuble est caractérisée par une distribution avec un couloir central, desservant au sud-est des chambres à deux ou quatre lits, et au nord-ouest des pièces plus petites d'affectations diverses (chambres, bureaux, offices) ainsi que les équipements sanitaires. Située au milieu du bâtiment, la salle de jour des résidents est plutôt conçue comme un vaste hall de distribution, traversant, qui se prolonge par des loggias. La disposition en quinconce des circulations verticales, escaliers et ascenseurs, détermine deux espaces reliés visuellement en diagonale. Ce dispositif intéressant n'était pas encore au point lors de l'autorisation de construire.

Le bâtiment a été transformé en 1994-95 par l'architecte Daniel Fuchs. La principale modification typologique est le déplacement de cloisons de séparation (démolition-reconstruction) entre les chambres, afin de supprimer les chambres à quatre lits qui n'étaient plus souhaitées. L'intervention, qui s'inscrit dans la logique structurelle du bâtiment, est visible et présente un caractère réversible.

D'autres modifications et aménagements ont été effectués pendant la durée de vie du bâtiment, dont l'aménagement d'une réception au rez-de-chaussée, d'un sas d'entrée, et la fermeture avec une paroi vitrée de la cage d'escalier. L'espace d'entrée au rez-de-chaussée est de ce fait aujourd'hui cloisonné; le hall, jadis traversant, n'a ainsi plus de contact avec le parc. Ces aménagements utilitaires sont toutefois réversibles.

Le **bâtiment des infirmières** était prévu pour loger, sur deux étages, les soeurs diaconesses de Saint-Loup (Hôpital proche de La Sarraz VD), qui constituaient le personnel hospitalier à l'époque. Elles logeaient dans des petites chambres, 37 unités en tout, équipées de sanitaires (lavabos et wc). Un espace de séjour était prévu sur chaque étage. L'appartement du concierge, situé à l'une des extrémités, était en duplex.

Typologiquement, cet édifice est marqué par le croisement avec le hall de liaison, qui détermine deux parties distinctes. La partie nord, distribuée par un couloir central, abrite l'ensemble des chambres des infirmières, tandis que la partie sud, dont la typologie se

retourne sur le pignon pour bénéficier des vues sur le parc, est affectée aux espaces communs ainsi qu'à l'appartement de fonction.

Le bâtiment a été rebaptisé "pavillon Alice Bodmer", nom de la soeur principale. Lorsque le personnel hospitalier a été remplacé par des infirmières laïques, le bâtiment a ainsi perdu sa fonction spécifique.

C'est l'architecte Pierre Nierlé qui a effectué la reconversion de ce pavillon en 1983, pour loger cette fois les résidents de l'Infirmierie. Les principales transformations ont consisté en l'aménagement d'équipements divers à l'intérieur de quelques chambres qui ont été réaffectées: locaux sanitaires, salles avec douches et/ou baignoires, espace coiffure, etc. Un ascenseur a été installé pour desservir les étages. L'accès au jardin, dans la continuité du hall de liaison, a été supprimé pour installer une cuisine/office, en relation avec la salle à manger installée dans l'ancien séjour des infirmières. A l'étage, ce même local a été transformé en salle d'occupation.

A cela se sont ajoutés par la suite différents aménagements, dont l'ouverture de l'une des chambres pour créer un espace de détente directement lié au couloir, ainsi que la suppression de l'appartement du concierge et de la salle polyvalente à l'étage, afin de disposer de nouveaux espaces de bureaux.

Actuellement, ce bâtiment nécessite des travaux de transformation afin de le rendre conforme aux normes pour un EMS, principalement pour l'adaptation des largeurs de portes (80 cm à 120 cm) et des sanitaires.

Le bâtiment des services généraux, d'un seul étage, était exclusivement destiné aux locaux de service: cuisine, buanderie, réception de marchandises.

Le plan, cette fois de forme carrée, est aussi marqué typologiquement par la volonté de distribuer les espaces par un couloir central, qui s'inscrit dans la continuité du hall de liaison. L'appartenance à une même famille de bâtiments est marquée par le choix d'orienter l'ouverture des façades uniquement sur deux côtés, face à face, afin de conserver les deux côtés opposés fermés, comme les façades pignons des autres bâtiments.

Transformé par Pierre Nierlé en même temps que le pavillon Alice Bodmer, ce petit édifice abrite depuis la cafétéria, qui sert aussi bien pour les résidents et les visiteurs que pour le personnel. C'est dans la partie de l'ancienne buanderie, orientée au sud-ouest et ouverte sur le jardin devant l'entrée de l'Infirmierie, qu'a été installé cet espace public. La partie arrière, au nord-est, a été partiellement remaniée pour s'adapter au programme supplémentaire (monte-charge, bureau). Comme dans l'ancien bâtiment des infirmières, le hall de liaison a été occupé par des locaux de service, ce qui le prive de sa perspective visuelle.

Les **aménagements extérieurs** sont ponctués par des lampadaires, qui constituent un mobilier urbain caractéristique de l'époque, dans sa relation avec l'architecture. Des deux types de lampadaires visibles sur les photos de 1964, il subsiste aujourd'hui le modèle oblong.

L'accès au bâtiment principal depuis le chemin du Pré-du-Couvent est marqué par un chemin double avec une allée de lampadaires, dans l'axe du bâtiment.

L'accès de service se situe au nord-est de l'ensemble. A l'origine, un abri pour les voitures faisait la délimitation entre l'aire de parking/livraison et l'espace de pré devant le bâtiment des infirmières. Lors de la construction du parking souterrain lié à la résidence de la Gradelle, cet aménagement a été démoli.

Le secteur sud, à l'avant des deux bâtiments principaux, est aménagé en parc. La partie où est édifiée aujourd'hui la résidence de la Gradelle était plantée d'arbres selon un quadrillage, comme pour un verger.

Le **langage architectural** de l'ensemble des bâtiments est unitaire. Il est marqué par l'utilisation d'un nombre restreint de matériaux: béton pour la structure horizontale, béton et acier pour les éléments porteurs verticaux, briques de terre cuite pour les murs en pignon et les circulations verticales exprimées en façade.

L'**aspect structurel** est traité différemment pour les trois bâtiments.

Le bâtiment des infirmières repose sur une structure ponctuelle: poteaux en béton armé dans la partie centrale, poteaux en acier (IPE env. 8 x 8 cm) disposés tous les deux mètres en façade, pour garder une transparence maximale. La partition entre les chambres est donc flexible, car les séparations sont des cloisons légères.

Le bâtiment des infirmières est par contre plus rigide. Des murs porteurs (ép. 15 cm) disposés tous les trois mètres déterminent l'espace de chaque chambre.

Le bâtiment des services généraux, plus libre dans la disposition des espaces, est construit avec une structure mixte.

Les **façades** sont traitées de deux manières: comme pans opaques en brique, et comme pans ouverts.

Les parties ouvertes sont exprimées avec des fenêtres en bandeaux, soulignées par les contre-coeurs en éternit. Cette expression linéaire diffère sensiblement des façades du dossier de plans de l'autorisation, qui montre pour chaque bâtiment une expression légèrement différente. Le langage architectural de l'ensemble des façades a été unifié lors de l'étude de détail. Les fenêtres sont d'une composition mixte bois et aluminium.

Les façades sont encore à l'état d'origine.

Ainsi, on peut considérer que ces bâtiments sont construits d'une manière **rationnelle et économique**. Le dimensionnement des éléments structurels a été fait au plus juste; les matériaux et les détails ont été traités de la manière la plus uniforme possible.

Un espace a été réservé dans chaque salle de jour des résidents pour intégrer une **oeuvre artistique**. C'est suite à un concours restreint que le projet d'Albert Decarli a été choisi. Les documents d'archive attestent du mandat confié à l'artiste pour la réalisation de "deux panneaux" pour une somme de 20'000 francs.

Les peintures sont situées au premier et deuxième étage du bâtiment principal. Réalisées probablement à même le mur, ces peintures ne sont plus visibles actuellement. Elles ont été recouvertes par des tissus tendus lors d'un réaménagement intérieur, visant à rendre ces espaces plus chaleureux et probablement pour améliorer l'acoustique. Ce recouvrement a été effectué de manière à ne pas porter atteinte à l'intégrité des peintures, qui pourraient être remises à jour.



Hall de liaison



Bâtiment principal: entrée du Prieuré avec nouveau sas, lampadaires, détail cage escalier et loggia, couloir



Bâtiment des infirmières renommé pavillon Alice Bodmer: fenêtres aluminium, cc en éternit, aménagement chambre



Bâtiment des services généraux: accès de service, aménagement cafétéria dans l'ancienne buanderie

4 L'ARCHITECTE PIERRE NIERLÉ

Réalisations de l'architecte, éléments de comparaison
Sources d'inspiration de l'époque

Architecte FAS-SIA, Pierre Nierlé a été l'étudiant puis l'associé d'Arnold Hoechel. C'est en 1944 qu'ils gagnent le premier prix d'un concours restreint pour la reconstruction de l'Hôpital cantonal de Genève. Jean Erb et Arthur Lozeron, qui furent classés deuxièmes, ont été associés aux lauréats. C'est ainsi qu'a débuté cette **association d'architectes, chargée de réaliser les trois étapes de la reconstruction de l'hôpital**. A celles-ci s'est ajoutée la construction de la zone sud (avec Grand, Praplan et Associés).

Pierre Nierlé fut le seul de ces architectes à participer à la totalité de ces réalisations, qui l'ont occupé pendant plus de 50 années de sa carrière.

Si l'ensemble de ces bâtiments est trop complexe pour être abordé dans cette étude, il faut tout de même citer un immeuble externe à l'hôpital et appelé **bâtiment des Infirmières** (1961*), situé de l'autre côté du boulevard de la Cluse au n° 75-77, aussi réalisé par cette association d'architectes. Il présente des similitudes aussi bien typologiques, dans la distribution, que matérielles, dans la réalisation des façades, que l'Infirmier du Prieuré. Par ailleurs, ce bâtiment **intéressant** a été réalisé avec un système de préfabrication lourde (système français *Estiot*, commercialisé à Genève par l'entreprise Cuénod).

La Piscine de Lancy (1966*) est sa seule autre réalisation **en association avec d'autres architectes: Georges Brera et Paul Waltenspühl**. Pierre Nierlé en a dessiné les plans. Afin de protéger cette oeuvre remarquable, une procédure d'inscription à l'inventaire a été engagée récemment.

C'est face à l'entrée de la piscine de Lancy, au n° 19-21 de l'avenue Eugène-Lance, que Pierre Nierlé a réalisé quelques années auparavant **sa villa avec garage et bureau** (1960*). Cette **oeuvre exceptionnelle**, dont en regardant les façades on pourrait se demander s'il s'agit d'une usine de l'époque ou d'une réalisation d'avant-garde actuelle, semble posséder encore ses caractéristiques matérielles d'origine, bien qu'elle soit partiellement cachée par une vigne vierge.

Les bâtiments de l'**usine Chirat**, situés sur la route de la Fontenette à Carouge, ont été reconvertis en poste de police. Les travaux ont inclus une isolation périphérique de ses façades, dont on peut estimer qu'elles ont perdu tout attrait.

Pour revenir au sujet des réalisations de Pierre Nierlé pour des institutions hospitalières, c'est l'**Hôpital Beau-Séjour qui en est sa réalisation majeure**. Construit en 3 étapes d'après les autorisations de construire qui figurent dans le répertoire ITHA (1958, 1962, et 1967*), c'est aussi le bâtiment qui présente le plus de similarités avec l'Infirmier du Prieuré. En effet, la description qu'en donne les auteurs de l'ouvrage *L'architecture à Genève 1919-1975* pourrait tout aussi bien s'appliquer à elle. "...chaque étage obéit à un même principe d'organisation courant: un couloir central distribue de part et d'autre une succession de chambres alignées sur chaque façade. Placés également en façade, les blocs des cages d'escaliers et d'ascenseurs débouchent à tous les niveaux sur un hall et sur des salles communes prolongées par des loggias. Sur le plan structurel, le choix d'une ossature en béton armé et d'une façade rideau modulaire permet une grande souplesse dans le dimensionnement des chambres."

A la différence du Prieuré, Beau-Séjour est une construction plus importante dans ses gabarits (rez + trois étages + attique), et particulièrement bien intégrée dans un site sensible.

* date de la demande d'autorisation

Illustrations d'éléments similaires au Prieuré dans d'autres réalisations de Pierre Nierlé.
Comparaison d'éléments de détail avec une réalisation de son frère Edouard Nierlé.



Le bâtiment des Infirmières au boulevard de la Cluse est aussi distribué par un couloir central, ouvert en pignon. La façade est d'une réalisation similaire: fenêtres en bandeaux, contrecœurs en éternit.



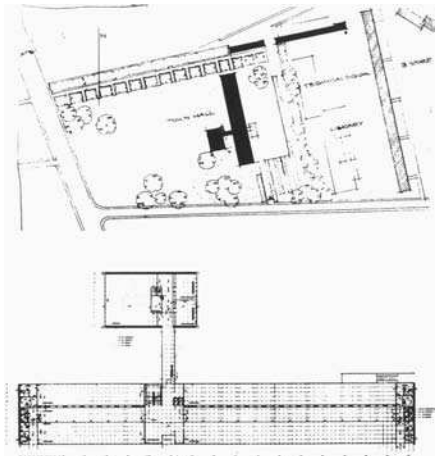
L'Hôpital Beau-Séjour: vue des loggias avec stores, en prolongement des hall et salles communes à chaque étage.
Le bâtiment est également relié par un passage de liaison, avec une annexe qui sert d'entrée principale.



Villa de l'architecte Edouard Nierlé, construite au début des années 60 (à gauche), et détail de l'escalier du bâtiment principal de l'Infirmierie du Prieuré (à droite).

Bien que Pierre Nierlé ne tient pas à citer des oeuvres ou des architectes qui auraient influencé son travail, son épouse Madeleine remarque toutefois qu'il appréciait à l'époque particulièrement la **production architecturale des pays du nord de l'Europe**, dont les oeuvres de l'architecte Alvar Aalto. Auguste Perret lui aussi a compté parmi ses références. Pierre Nierlé possède encore aujourd'hui du mobilier moderne original, dont une collection importante de chaises conçues par l'architecte/designer danois Arne Jacobsen. Ces chaises, de diverses confections du modèle *série 7*, faisaient partie du prototype de l'aménagement destiné aux bureaux de la direction de l'Hôpital cantonal.

Parmi des réalisations de renommée internationale qui auraient pu inspirer le projet de l'Infirmierie du Prieuré, on peut citer l'Hôtel de Ville de Rodovre (Danemark), construit entre 1954 et 1956 par Arne Jacobsen.



Comme allusion au style épuré et aseptisé des années 60, l'oeuvre cinématographique de Jacques Tati donne a posteriori quelques éléments de référence critique (extrait de *Playtime*, 1967)



5 VALEUR PATRIMONIALE ET VALEUR D'USAGE

Etat de la substance et valeur d'usage

Recommandations

L'**environnement actuel** a perdu en qualité par l'implantation de la résidence de la Gradelle, non pas à cause du volume construit, car celui-ci possède une forme et un gabarit qui s'intègre aux autres bâtiments sur le site, mais principalement à cause de son expression architecturale. Par ailleurs, les aménagements extérieurs ont entraîné la démolition de l'abri pour les voitures et la construction d'une route de contournement du Prieuré, alors qu'un accès par l'avenue des Cavaliers, desservant le grand ensemble de la Gradelle, eut été à la fois plus logique et moins dommageable.

Les changements et **adjonctions aux bâtiments**, tels que l'installation de toiles de tentes diverses, ne participent pas à l'esthétique des bâtiments. Ces mêmes dispositifs, traités en accord avec l'architecture, auraient pu s'intégrer parfaitement.

Les bâtiments ont été soumis à diverses **transformations et réaffectations**. La clarté de leur typologie et de leur construction a permis de prouver leur flexibilité, bien qu'elle demeure toutefois limitée par cette rigueur constructive.

L'enveloppe des bâtiments est encore dans son état originel. Les quelques transformations qui affectent la spatialité des espaces de distribution (cloisonnement du hall d'entrée du bâtiment principal, fermeture de l'escalier, obturation des espaces en continuité du hall de liaison dans les deux autres bâtiments) sont parfaitement réversibles.

Malgré ces modifications, les bâtiments ont donc conservé une bonne partie de leur substance.

C'est plutôt les **aménagements intérieurs** et le mobilier qui ne participent plus à l'esthétique du bâtiment. Si l'on peut facilement parler de faute de goût, bien que tout jugement de ce type puisse être considéré comme subjectif, il faut reconnaître que ces aménagements ont été motivés aussi pour des raisons de non-adéquation du caractère de cette architecture par rapport à l'usage du bâtiment. En effet, à l'esthétique épurée de ses espaces et de son aménagement d'origine, on peut opposer la volonté de trouver un caractère plus chaleureux, qui s'éloigne de l'image aseptisée d'une institution hospitalière.

Cependant, la question de la **valeur d'usage** de ces bâtiments, destinés à loger des personnes âgées jusqu'à la fin de leur vie, est déterminante notamment dans sa composante sociale.

L'importante remise en question du fonctionnement général de ce type d'institution s'interroge sur les motivations essentielles qui rattachent à la vie les résidents d'un tel lieu. Ce questionnement a abouti à l'élaboration d'un programme totalement nouveau, qui a pour but de réaliser un ensemble, autour d'un Etablissement Médico Social (EMS), qui regroupe différentes générations, activités et rythmes de vie, et pourrait devenir une expérience pilote d'aujourd'hui.

L'ensemble des bâtiments de l'Infirmierie gériatrique du Prieuré présente un intérêt comme **réalisation pilote de l'époque dans le domaine du logement pour personnes âgées**. Cette réalisation s'inscrit dans une réflexion partagée par plusieurs institutions **au niveau romand**. Ces bâtiments ont été adaptés au cours du temps selon les nouveaux besoins et disponibilités d'espaces.

L'actuelle remise en question programmatique et typologique en vue de créer un "EMS modèle" ne devrait pas être entravée, car elle constitue une évolution saine et constructive, qui s'inscrit dans la même logique que les réflexions à l'origine de la construction de l'Infirmierie du Prieuré.

Cette réalisation de l'architecte Pierre Nierlé est d'une grande cohérence tant dans la conception que dans la réalisation. Elle fait partie des quelques rares objets (4 réalisations) construits uniquement par cet architecte, sans être associé. L'Infirmierie du Prieuré paraît toutefois moins représentative que l'hôpital Beau-Séjour, qui fait partie de l'Hôpital cantonal et est de ce fait mieux connu du public; elle est aussi plus modeste par sa construction et ses petits gabarits (rez, rez + 1 étage, et rez + 2 étages). Dans son architecture, et aussi bien dans la conception que les détails, cette réalisation présente des similarités avec d'autres bâtiments qu'a construits cet architecte. Le langage architectural est caractéristique des années 50-60 dans tous ses détails et son esthétique. On peut y trouver des sources d'inspiration puisées dans la production de l'élite architecturale internationale de l'époque. Cet ensemble de bâtiments présente un **intérêt architectural aussi bien dans les réalisations de cet architecte que dans la production locale moderne**, influencée par des oeuvres internationalement reconnues.

Dans le contexte urbanistique, l'Infirmierie gériatrique du Prieuré se démarque actuellement par son implantation et **ses petits gabarits, qui s'apparentent à une structure pavillonnaire dans un parc**. C'est le seul groupe de bâtiments, excepté le cycle d'orientation, qui sont d'un gabarit au dessous de six à sept étages. Les espaces extérieurs aménagés en parc revêtent ici une importance capitale pour la qualité de ce quartier, dans un contexte déjà bâti de manière dense et haute.

L'ensemble de ces réflexions permet d'aboutir aux présentes **recommandations**:

Ces bâtiments, après quarante ans de vie, seront de toute façon sujets de travaux d'entretien et de rénovation. Ils pourraient être adaptés et transformés pour répondre aux normes relatives à un EMS, voire même être réutilisés pour un autre usage que leur affectation actuelle.

Dans le cas de travaux d'entretien ou de transformation, les bâtiments actuels devraient être protégés dans leur qualité architecturale par des mesures adéquates prévues par la LPMNS.

Cependant, il faut se rendre à l'évidence que le projet pour la construction et/ou l'installation d'un programme supplémentaire en vue de créer un EMS modèle est difficilement compatible avec le maintien des bâtiments.

La nature du programme, qui remet totalement en cause la typologie des bâtiments, ainsi que les caractéristiques des bâtiments et du site, avec ses espaces de parc, qui mériteraient d'être préservés, semblent difficilement conciliables.

Par ailleurs, étant donné le regroupement de plusieurs institutions *pour la vieillesse* dans ce lieu, il semble judicieux de maintenir cette proximité qui ne semble pas être remise en question actuellement.

Dans le cas du développement d'équipements tel que décrit dans le programme du concours "Nouveau Prieuré", les bâtiments actuels pourraient laisser place à un nouveau projet, dans la mesure où le projet de remplacement présente des qualités architecturales et urbanistiques équivalentes.

I SOURCES

Archives **Microfilms DAEL**, autorisation n° 36762, avril 1959, microfilms 11/46 et 17/128
Répertoire ITHA, 1919-1975, liste des réalisations répertoriées sur P.Nierlé
Archives Pierre Nierlé (photos et documents)
Archives Le Prieuré (photo peinture A. Decarli)

Interview **Entretien avec Pierre Nierlé, architecte FAS-SIA**, et son épouse Madeleine Nierlé, qui a assuré le secrétariat du bureau depuis 1962
19 avenue de Budé à Genève, 21 août 2003

Publications **Guide d'architecture moderne de Genève**, Documentation Interassar, P. Nierlé éditions Payot Lausanne 1969
Objet n° 68, Infirmerie du Prieuré

L'architecture à Genève, 1919-1975, Direction du patrimoine et des sites, Genève, éditions Payot Lausanne 1999
Objet n° 92, Hôpital Cantonal
Objet n° 93, Hôpital Beau-Séjour (2eme et 3eme étapes non mentionnées)
Objet n° 115, Piscine de Lancy (sans mention de l'association avec P. Nierlé)
Index des architectes et notices biographiques, volume 2, pages 883-4

Bibliographie critique de l'architecture et de l'urbanisme à Genève, période jusqu'à 1975, Armand Brulhart
Volume 1, pages 184 et 208, sur les travaux de Pierre Nierlé

Werk, 2/1971, pages 109-11, Piscine de Lancy GE

Documents **"Le logement pour personnes âgées"**, compte rendu par la rédaction de la BCAS revue *Habitation*, document de l'USAL, journée consacré à ce thème, nov. 1968
Illustrations sur l'Infirmerie du Prieuré à Genève et Val Paisible à Lausanne

Jeu de plans indiquant le des travaux de transformation des bâtiments
Pavillon A. Bodmer et cuisine/caféteria, architecte Pierre Nierlé, Genève, 1983
Bâtiment principal, architecte Daniel Fuchs, Avully GE, 1994

Diagnostic des bâtiments Le Prieuré, programme EMS, étude par les architectes Mechkat et Bouldin pour la DASS, 2000

Quelle philosophie pour un Nouveau Prieuré, EMS de demain, document de travail, J. Lederrey et J.-P. Larderaz, mars 2003
article **"le Nouveau Prieuré, comme avant, comme à la maison"**, revue l'Antenne, Genève, juin 2003

Programme du concours d'architecture "Nouveau Prieuré", juin 2003

II ANNEXES

Dossier de plans de l'autorisation délivrée en avril 1959	11 pages
Dossier photos réalisées par G.Klemm en 1964	5 pages
Photo de l'un des deux panneaux réalisés par Albert Decarli en 1964	2 pages